

Réf: Dossier 296278

Avis de constitution

SOCIETE « AIKILY »

Siège Abidjan Cocody Angré non loin de la cité
gestoci lot 5908, Lot 5908, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/02/2024, et enregistrés au CEPICI le 29/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AIKILY »

Objet : VENTE ET LOCATION DE VEHICULES; FOURNITURES DE BUREAU; DIVERSES PRESTATIONS. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré non loin de la cité
gestoci lot 5908, Lot 5908, Ilot 00

Dirigeant(s) M ZIDA MATHIAS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-02606 du 12/03/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15113/GTCA/RC/2024 du 12/03/2024

